

Directeurs, gestionnaires : acquérir les fondamentaux pour mener un projet d'amélioration de la performance énergétique de son bâtiment tertiaire

Programme de formation

Réf: BAT9 - Performance énergétique bâtiment tertiaire

Contexte

La rénovation des bâtiments tertiaires, publics ou privés, est un des axes majeurs identifiés pour lutter contre le réchauffement climatique et différentes réglementations s'imposent aux directeurs/directrices ou responsables de sites ou de bâtiments. En parallèle, la gestion des établissements est impactée durablement par les tensions sur les prix de l'énergie qui constitue un poste de dépense de plus en plus important.

Les directeurs/directrices ou les gestionnaires d'équipements sont interpellé·es par cette situation, au croisement d'injonctions externes et de motivations internes. Les enjeux et les questions qui en découlent sont bien souvent hors du champ de leur cœur de compétences alors même qu'ils.elles sont amenés à devoir démarrer des actions sur ces sujets à la fois techniques et organisationnels.

Cette formation se propose de leur donner le bagage de connaissances et les outils nécessaires qui leur permettront d'identifier les axes prioritaires les concernant et de se lancer dans la mise en œuvre d'une démarche environnementale ou un projet de rénovation énergétique.

Objectifs de la formation

A la fin de la formation les participants seront en mesure de :

- Savoir argumenter en faveur d'un projet de reprise en main et de rénovation énergétique à partir des éléments réglementaires et stratégiques du bâtiment en France.
- Comprendre l'intérêt d'une démarche environnementale permettant d'avoir une approche globale et régulière de ses actions.
- Construire un projet de rénovation déroulant les étapes pertinentes et en s'appuyant sur l'écosystème de professionnels adapté.
- **Mobiliser les professionnels** en charge des études et de la programmation au sujet des postes sensibles de la performance énergétique du bâtiment.
- Connaître les catégories de financements mobilisables.

Durée en jour et en heure

2 jours - 7 heures

Public visé

Cette formation s'adresse aux personnes en charge d'un établissement pour lequel un plan d'actions d'économie d'énergies est envisagé.

- Directrices et directeurs de site ou d'établissement, responsables de service ou directrices et directeurs généraux
- Gestionnaires de patrimoine en maîtrise d'ouvrage publique ou privée (direction du patrimoine, direction des services techniques, chargé·es de mission Transition énergétique, économe de flux, etc.)



Date d'édition: 15 avril 2024



Prérequis

• Aucun, cette formation est accessible quelque soit le niveau de connaissances en thermique du bâtiment.

Taux de satisfaction

Ce programme est un nouveau programme, il n'a pas encore fait l'objet d'évaluations.

Points de contenu

Première demi-journée :

- Introduction 🤝
- Atelier : Panorama des actions de transition écologique
- Reprise en main énergétique (actions sans regrets)
- Contexte national et du cadre réglementaire
- Retour d'expérience d'un projet
- Clôture

Deuxième demi-journée :

- Étapes et acteurs des démarches de gestion et de rénovation
- Atelier: aides et accompagnements possibles
- Les financements de la transition écologique
- Actions à faible temps de retour poste par poste
- Atelier : mon projet de rénovation 🧵
- Évaluation et bilan

Modalités pédagogiques

Mode d'organisation : À distance

- Des techniques pédagogiques adaptées et éprouvées pour le distanciel.
- Des méthodes pédagogiques qui favorisent les échanges entre participant es et le travail réflexif sur ses propres pratiques :
 - Mise en place d'accords de groupe
 - O Quatre ateliers de mise en situation et de mise en pratique
- Apports de connaissances théoriques avec diaporama et vidéos.
- Études de cas à partir des contextes des participant·es.

Moyens et supports pédagogiques

- Partage d'écran, support interactif (mur des questions disponible en continu, affichage des contributions écrites des autres participants lors des restitutions, travail en salles virtuelles pour les ateliers).
- Supports pédagogiques.
- Bibliographie de ressources à consulter : textes réglementaires, rapports, plaquettes.

Modalités d'évaluation et de suivi

- Auto-évaluation avant et en fin de formation.
- Validation des acquis sur la base de l'ébauche de projet rédigée par le la stagiaire.



- Certificat de réalisation en fin de formation.
- Questionnaire d'évaluation des acquis à froid à deux mois.

Profils du/des formateurs

- Référent technique Bâtiments tertiaires de l'Institut négaWatt.
- Expérience d'accompagnement de gestionnaires de parcs bâtis tertiaires dans l'élaboration d'un schéma directeur énergie pour un parc performant.
- Expérience de terrain dans l'accompagnement des gestionnaires d'établissements dans leurs démarches de sobriété énergétique.
- Formateur sur le décret tertiaire.
- Enthousiaste, pragmatique, orienté résultats.
- Maîtrise les techniques de facilitation de groupe.

Modalités et délais d'accès

FORMATION INTER

Les dates des sessions inter-entreprises sont disponibles sur notre catalogue de formation.

Lorsqu'aucune date n'est indiquée, nous vous invitons à nous signaler votre intérêt en écrivant à <u>formation@institut-negawatt.com</u> afin de pouvoir être informé.e de l'ouverture d'une session.

L'inscription se fait obligatoirement en ligne au moyen du formulaire à disposition sur la page du programme souhaité. La demande d'inscription est une pré-inscription. À réception, nous vous transmettons un devis pour signature électronique.

La date limite d'inscription est de 30 jours avant le début de la formation.

Dans l'éventualité où le nombre d'inscrits est insuffisant, nous nous réservons la possibilité d'annuler l'action de formation au plus tard 30 jours avant le démarrage de la formation. Si la session est annulée, nous vous proposerons le report de votre inscription sur la session suivante. Nous vous conseillons d'opter pour des réservations de transport et de séjour annulables ou à dates modifiables.

FORMATION INTRA ou SUR MESURE

Toutes nos formations sont disponibles en intra-entreprise et nous sommes à votre écoute pour construire un dispositif de formation sur mesure selon votre contexte et vos besoins.

Nous réceptionnons vos demandes par mail, par téléphone ou au moyen du formulaire d'inscription en ligne. A réception, nous prenons contact par mail ou par téléphone et nous vous transmettons un devis pour signature électronique. Le devis précise les dates ou la période proposée pour la réalisation de la formation.

CONDITIONS D'ANNULATION

La signature du devis engage l'entreprise ou la personne dans l'action de formation. Les conditions d'annulation sont précisées dans nos CGV.

Information sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos locaux à l'INEED sont certifiés H+. Informations et plan d'accès : http://www.ineedra.org
Pour les autres lieux, nous nous assurons au préalable des conditions d'accessibilité PMR et en informons les participants.

Vous êtes en situation de handicap, nous étudions vos besoins spécifiques : n'hésitez pas à contacter notre référente handicap <u>referent-handicap@institut-negawatt.com</u>

Nous contacter

Pour toute question ou besoin d'information, vous pouvez contacter :



Marie BRETEZ

Chargée de gestion administrative des formations

email : formation@institut-negawatt.com téléphone : 04 75 58 60 85 / 07 86 11 82 83